

devant lui, en se réclamant de son titre de régent. Le peuple en avait murmuré fort, mais il avait fallu le souffrir. Car, outre Paris, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Picardie, la Normandie, c'est-à-dire à peu près toutes les provinces au nord de la Loire, et la Guyenne, au sud de ce fleuve, reconnaissaient sa juridiction. Ajoutez que son allié, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, venait par son mariage avec la fille du comte de Flandre de s'annexer presque tous les Pays-Bas.

En face de si puissants rivaux le futur Charles VII avait sans doute affirmé son droit héréditaire. Il avait pour lui une quinzaine de provinces, et de vaillants capitaines, tels que Dunois, Gaucourt, La Hire, Xaintrailles, Tremoille, Guitry, Villars. Mais il était pauvre et découragé. Il n'attendait que la reddition d'Orléans, que les Anglais assiégeaient depuis près de six mois, pour renoncer à la lutte et chercher un refuge à l'étranger.

Nous nous apitoyons sur cette situation précaire. En réalité pourtant mérite-t-elle tant de compassion ? Que Charles VII eût laissé le champ libre à son adversaire, le mal eût-il été si grand ? Était-il si clair de quel côté se trouvait la justice ? Henri VI ne pouvait-il pas invoquer en sa faveur le traité de Troyes ? N'était-il pas le fils légitime d'une princesse française ? La France n'était encore qu'un vaste domaine féodal, dont quelques grands seigneurs, notamment les Bourgeois, les Richemont, les Bretagne, les Orléans, se disputaient les portions. Qu'un Lancastre ou un Valois exerçât sa suzeraineté sur ce monde turbulent et cupide, il importait assez peu, semble-t-il. Et puis l'annexion de la France à l'Angleterre n'aurait été qu'un de ces nombreux événements qui, à travers les âges, ont perpétuellement modifié les frontières des patries terrestres. Elle n'aurait fait que créer une nation plus puissante, douée d'une vitalité plus énergique, provenant de la fusion de deux races vigoureuses. Enfin, elle